

Une copie de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 6 juillet 2015, à 18 h 30, a été signifiée tel que requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes au maire et à chaque membre du conseil municipal le 3 juillet 2015.

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 6 juillet 2015, à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme la conseillère et MM. les conseillers

Etienne Beaumont
Bernard Ayotte
Benoit Voyer
Guillaume Jobin
Réjeanne Julien

EST ABSENT :

M. le conseiller

Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Est également présent : le directeur général et assistant-greffier, M. François Dumont.

Ordre du jour

1. Engagement d'un technicien en génie civil

15-07-208 ENGAGEMENT D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

Attendu le concours d'embauche relatif à l'engagement d'un technicien en génie civil;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE M. Steeve Bédard soit engagé à titre de technicien en génie civil. M. Bédard se voit accorder l'échelon 5 de la classe d'emploi 6 à son entrée en fonction fixée au lundi 6 juillet 2015.

QUE M. Bédard se voit accorder l'échelon 6 de la classe d'emploi 6 après six mois de sa date d'entrée en fonction.

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus à la convention collective du Syndicat des employés municipaux de Saint-Raymond.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 38.

François Dumont
Directeur général et assistant-greffier

Daniel Dion
Maire